

**DESTINATAIRES :** Toutes les équipes du CISSS des Laurentides

**EXPÉDITRICE :** Pastel Bernèche, chef intérimaire du programme de Prévention et contrôle des infections (PCI)

**DATE :** 21 avril 2021

**OBJET :** **REGARD SUR LA SURVEILLANCE DES SYMPTÔMES ET AUTRES ÉLÉMENTS CLÉS**

---

Nous souhaitons vous transmettre quelques rappels concernant les mesures de prévention alors que la transmission communautaire demeure soutenue.

Il est important de considérer que tout individu, usager ou employé, peut transmettre la COVID-19, **qu'il soit vacciné ou non.**

Voici trois éléments clés qui doivent être maintenus :

- Signez le [registre de surveillance des signes et symptômes](#) à chaque début de journée ou quart de travail en prenant le temps de vous questionner sur vos symptômes, puisque ceux-ci peuvent être plus subtils si vous êtes vacciné ;
- Respectez la distance de deux mètres entre vous et vos collègues, peu importe votre milieu de travail, et même si vous portez le masque ;
- Rehaussez la désinfection des mains après avoir touché votre visage ou votre masque, entre chaque manipulation d'équipement de protection, à l'entrée et à la sortie de chaque milieu de travail, etc. ;

**Nous rappelons qu'en cas de symptômes, vous devez vous abstenir de vous présenter au travail et suivre les consignes du Service de santé, sécurité et mieux-être [disponible dans la section COVID-19 des employés.](#)**

Ces mesures de base simples et efficaces sont prouvées pour limiter la propagation du virus. La vigilance de tous est essentielle pour le bien-être des usagers et de vos collègues.